

Commun

Agenda 21 local Commune d'Uccle

Plan d'actions

23 octobre 2009

16 enjeux – 32 objectifs – 103 actions

Agenda 21 local d'Uccle Proposition de plan d'actions

Table des matières

Préambule	3
1. Bonne gouvernance et démocratie participative	4
A. Affirmer l'engagement de la commune dans le développement durable.....	5
B. Créer des outils d'aide à la décision durable.....	7
C. Créer la transversalité entre les différents acteurs.....	8
D. Intégrer la démocratie participative dans la vie communale	9
2. Logement durable pour tous.....	10
E. Faire d'Uccle une Commune exemplaire en matière d'éco-construction	11
F. Ancrer toutes les populations dans la commune	13
Exemples d'actions citoyennes	14
3. Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre	15
G. Réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020	16
H. Susciter les réflexes de consommation durable.....	16
I. Encourager les déplacements doux.....	19
Exemples d'actions citoyennes.....	19
4. Protection et amélioration du patrimoine naturel	20
J. Confirmer l'engagement de la Commune dans la protection et l'amélioration du patrimoine vert et bleu	21
K. Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation	22
L. Améliorer la gestion de l'eau	23
M. Préserver un lien homme-nature	24
Exemples d'actions citoyennes.....	24
5. Coopération locale et internationale	25
N. Ouvrir la commune à la coopération locale et internationale	26
O. Unir les ucclois autour d'un projet de jumelage international	26
P. Favoriser le développement du commerce équitable.....	27
Exemples d'actions citoyennes.....	27
Glossaire	28
Plan d'actions Bilan Carbone.....	34

Préambule

Etat du plan d'actions

L'Agenda 21 local est un outil de planification indicative permettant d'appliquer les principes du développement durable au niveau communal. La réalisation d'un plan d'actions en la matière résulte d'une volonté du Collège des Bourgmestres et Echevins et du Conseil communal de s'inscrire dans la problématique.

L'Agenda 21 local étant par définition un processus évolutif, il sera appelé à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables. Le présent plan d'actions sert donc de première étape dans un processus devant s'inscrire dans le long terme, chaque Ucclois peut réagir aux choix soumis dans l'Agenda 21 et faire connaître ses remarques et propositions. Cette possibilité de donner son avis permettra d'associer de nouvelles personnes, habitants ou acteurs et de confirmer un processus ouvert et dynamique.

L'élaboration de cet Agenda 21 local a bénéficié de l'appui et du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

Actions

Les propositions d'actions sont réparties selon les quatre thématiques retenues originellement par le Conseil communal. Un cinquième chapitre, celui de la bonne gouvernance et de la démocratie participative, a pourtant semblé essentiel et a donc été ajouté.

103 actions sont inscrites dans ce projet – hors actions citoyennes.

Les actions citoyennes, proposées en fin de chapitres, sont indiquées à titre d'exemples pour laisser la possibilité aux citoyens eux-mêmes de proposer les actions qu'ils porteront ensuite.

Présentation

La majorité des actions est suivie d'un commentaire visant à préciser le propos. Ces commentaires ne sont pas rédigés de manière définitive. Ils ne sont d'ailleurs pas équivalents en taille, dans la nature de leurs informations, ni dans leur formulation.

Bonne gouvernance et démocratie participative

4 enjeux – 9 objectifs – 24 actions

- A. Affirmer l'engagement de la commune dans le développement durable**
- B. Créer des outils d'aide à la décision durable de la Commune**
- C. Créer la transversalité entre les différents acteurs**
- D. Intégrer la démocratie participative dans la vie communale**

**Bonne
gouvernance et
démocratie
participative**

**A. Affirmer
l'engagement de la
commune dans le
développement
durable**

B. Créer des outils d'aide
à la décision durable de
la Commune

C. Créer la transversalité
entre les différents acteurs

D. Intégrer la démocratie
participative dans la vie
communale

Objectif A1. Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable

1. Elaborer deux dépliants, à destination du grand public, sur l'Agenda 21 et le Bilan carbone

Documents synthétiques et concrets. Associer certains membres des Comités 21 pour juger de la bonne compréhension des documents.

2. Accroître la lisibilité du journal communal

Le Wolvendael devrait devenir un des moyens de sensibilisation des citoyens au développement durable. Prévoir, par exemple, plusieurs fois par an un encart sous forme d'une page développement durable/agenda 21 éditée par la Commune. Relayer dans cette page des informations sur les économies d'énergie, le commerce équitable, le recyclage,... ainsi que sur les initiatives citoyennes.

Informers les lecteurs du Wolvendael des initiatives prises par ce journal dans le sens du développement durable, notamment signaler que celui-ci est imprimé sur papier recyclé et attirer des annonceurs qui intègrent les principes du développement durable.

La sensibilisation du grand public ne passera toutefois pas uniquement par le journal communal. D'autres formes de sensibilisation seront mises en place en fonction des thématiques, des outils existants (petit journal du CPAS), des publics visés... La communication / sensibilisation constitue en effet un des points essentiels d'un document communal de politique volontariste sur des matières qui ne sont pas toujours connues par les citoyens.

3. Donner une place de choix aux pages « développement durable » sur le site internet de la Commune

4. Faciliter l'identification des actions de l'Agenda 21 et inscrire l'ensemble des services communaux dans une dynamique liée au développement durable

Lors de chaque évènement, action ou courrier liés à l'Agenda 21, accoler le logo proposé par la Région.

Objectif A2. Créer des outils de sensibilisation du citoyen dans ses démarches durables

5. Organiser un événement phare récurrent relatif au développement durable

Proposer un évènement qui permette de fédérer, rationaliser, différents évènements existants en y intégrant des activités liées au développement durable.

Liste d'exemples pour la première édition : inaugurer le jumelage avec une entité territoriale du sud (Cf. action 95) ; présenter de nouvelles formes d'économie (Cf. action 54) ; organiser une visite de « logements exemplaires » (Cf. action 28) ; mettre en avant le guichet énergie... (Cfr. actions 50) ; mettre en avant des initiatives citoyennes ; faire connaître l'empreinte écologique; etc.

6. Cartographier les ressources durables de la commune

Elaborer, sur base de critères objectifs, une carte reprenant des lieux où la durabilité est prise en compte: déchetterie, bulles à verre, commerces équitables, de seconde main, bios, réparateurs, agences de tourisme durable, etc. Favoriser l'accès de la carte sur internet et la rendre interactive.

**Bonne
gouvernance et
démocratie
participative**

**A. Affirmer
l'engagement de la
commune dans le
développement
durable**

B. Créer des outils d'aide
à la décision durable de
la Commune

C. Créer la transversalité
entre les différents acteurs

D. Intégrer la démocratie
participative dans la vie
communale

Objectif A3. Développer l'exemplarité de la Commune

7. Assurer le management durable du site communal « Danse / Beeckman »

Bilan Carbone 3.2.

Obtenir la 3^{ème} étoile du label « entreprise écodynamique ». A terme proposer d'autres grands sites communaux à la labellisation

8. Etudier le concept de financement éthique et solidaire dans la gestion communale

9. Accroître la recherche de subsides pour des projets communaux durables

Subsides fédéraux, européens..., afin d'augmenter le potentiel financier communal.

D'autre part, veiller à ce que les critères développement durable soient présents dans tous les subsides extérieurs

Objectif A4. Augmenter la sensibilité du personnel communal au développement durable

10. Introduire le développement durable dans la formation continue du personnel

En fonction des spécificités de chacun

**Bonne
gouvernance et
démocratie
participative**

A. Affirmer l'engagement
de la commune dans le
développement durable

**B. Créer des outils
d'aide à la décision
durable de la
Commune**

C. Créer la transversalité
entre les différents acteurs

D. Intégrer la démocratie
participative dans la vie
communale

Objectif B1. Mettre en place des outils d'évaluation

11. Mettre en place les indicateurs nécessaires à l'évaluation

Il s'agit d'indicateurs globaux basés sur les objectifs et non sur les actions (soit environ 32 indicateurs).

12. Réaliser des bilans réguliers de l'Agenda 21

Réaliser tous les deux ans un bilan de l'Agenda 21 et du Bilan carbone, en se basant notamment sur les « Comités de suivi 21 » (Cf. action 19), sur les indicateurs mis en place (Cf. action 11)...

Bilan à réaliser par le coordinateur développement durable de l'administration, les responsables développement durable de chaque service et les citoyens des « Comités de suivi 21 ». Créer la transversalité entre les différents acteurs (Cf. objectif C2)

Objectif B2. Créer un cadre réglementaire

13. Concevoir des outils urbanistiques indicatifs

Un Schéma directeur « Nature » (Cf. action 67) ; Différentes recommandations (Cf. action 14) ; Des chartes (Cf. actions 38 et 70) ; Des clauses (Cf. actions 41 et 68)

14. Elaborer des Recommandations visant à urbaniser et construire durablement

Bilan Carbone FM.7.

Limiter systématiquement l'incidence des constructions sur l'environnement et à cette fin renforcer notamment les prescriptions des permis de lotir, encourager la création de toitures vertes pour toutes les nouvelles toitures plates, créer lorsque c'est possible des bassins naturels de stockage des eaux et non des éléments construits,...

Encourager l'éco-construction.

15. Étendre le système actuel des primes communales durables

Par exemple en créant une prime pour les micro-stations d'épuration.

16. Généraliser les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges

17. Mener une réflexion sur la manière de contrôler les infractions

Favoriser le respect du cahier des charges par les sous-traitants. Réfléchir à la manière la plus appropriée pour faire appliquer les règles existantes en environnement et urbanisme et contrôler les infractions (jardinnet de façade, logements vides,...)

**Bonne
gouvernance et
démocratie
participative**

Objectif C1. Intégrer la transversalité au sein de l'Administration communale

18. Sensibiliser l'ensemble des fonctionnaires communaux aux démarches du Développement Durable

Objectif C2. Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral

19. Mettre en place des « Comités de suivi 21 » Commune/citoyens

Mettre en place, dans l'année d'approbation de l'Agenda 21 et du Bilan carbone, des comités de suivi pour des groupes d'actions, incluant quelques citoyens et quelques représentants de la Commune, éventuellement un acteur / expert extérieur. Prolongation des Comités 21. Nécessité de souplesse de ces comités en fonction des besoins spécifiques au suivi de chaque action (Cf. action 11)

20. Susciter le regroupement des desideratas des 19 Communes dans les matières durables pour les soumettre à la Région et/ou au pouvoir fédéral

Avec l'AVCB (Association des Villes et des Communes Bruxelloises), via les programmes Agenda Iris 21, via la Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale

A. Affirmer l'engagement de la commune dans le développement durable

B. Créer des outils d'aide à la décision durable de la Commune

**C. Créer la
transversalité entre
les différents acteurs**

D. Intégrer la démocratie participative dans la vie communale

**Bonne
gouvernance et
démocratie
participative**

A. Affirmer l'engagement
de la commune dans le
développement durable

B. Créer des outils d'aide
à la décision durable de
la Commune

C. Créer la transversalité
entre les différents acteurs

**D. Intégrer la
démocratie
participative dans la
vie communale**

Objectif D1. Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité

21. Mener un travail proactif d'accroissement de la participation citoyenne

Susciter des actions citoyennes et apporter de petites aides (Cf. action 22). Organiser régulièrement des débats publics sur des thèmes d'actualité, sur un projet urbanistique, architectural... Intégrer des représentants citoyens dans diverses plateformes de réflexion, tables rondes...

22. Apporter une aide aux actions citoyennes durables

Petites aides financières ponctuelles (achat de petit matériel, communication sur un projet...), aide logistique (prêt d'une salle pour une réunion, une fête..., impression d'une affiche...)...

23. Réunir les entreprises autour du thème du « management durable »

Bilan Carbone 3.2.

Organiser une journée de sensibilisation et de débat afin de susciter par exemple : l'obtention du Label entreprise éco dynamique par une majorité d'entreprises ; l'élaboration d'un Plan de déplacement entreprise quand celui-ci n'est pas obligatoire...

24. Organiser une table ronde des écoles autour du développement durable

Organiser une table ronde rassemblant les directeurs d'école de tous les réseaux (communal, communauté française, libre confessionnel et non confessionnel, écoles privées, école européenne...), afin de susciter des projets durables dans leurs établissements, de créer des synergies entre écoles...

Inviter par exemple autour de la table des acteurs spécialisés en éducation au développement durable, présenter les outils existants (défi énergie écoles, Agenda 21 scolaire,...). Présenter des expériences déjà en cours, comme celle de l'école du Homborch qui mène en collaboration avec l'asbl COREN un grand projet visant à rendre l'école plus propre : «Ecole propre, respect de l'environnement et gestion des déchets au Homborch»

Logement durable pour tous

2 enjeux – 7 objectifs – 18 actions

E. Faire d'Uccle une commune exemplaire en matière d'éco-construction

F. Ancrer toutes les populations dans la commune

Exemples d'actions citoyennes

**Logement durable
pour tous**

**E. Faire d'Uccle une
commune
exemplaire en
matière d'éco-
construction**

F. Ancrer toutes les
populations dans la
commune

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif E1. Réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments de la Commune

25. Rénover progressivement les bâtiments communaux

Bilan Carbone 1.7.

Sur base des priorités établies par le programme PLAGE et le Bilan Carbone (énergies renouvelables, isolation, optimisation de l'espace...). Poursuivre les efforts entrepris en matière d'isolation des logements communaux.

26. Rechercher des financements pour les travaux de rénovation des bâtiments de la Commune

Profiter des différents subsides régionaux. Rechercher des subsides extérieurs (Cf. action 9). Faire appel à des financements alternatifs (tiers investisseur...).

Objectif E2. Créer 50% des futures constructions sur les principes de la basse énergie – *Bilan Carbone 2.4.*

27. Construire les logements communaux selon les principes de la basse énergie

Intégrer ces principes aussi bien pour la construction des logements moyens que sociaux

Objectif E3. Favoriser des bâtiments privés sains et économes en énergie

28. Informer sur les « logements exemplaires »

Conférence et visite d'immeubles à destination du grand public, des entrepreneurs en construction, des investisseurs...

29. Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction

Renseigner le citoyen dans ses choix techniques, sur les primes régionales et communales... Alimenter suffisamment le site internet dans ces domaines afin qu'il devienne un site de référence. Réaliser des articles dans l'encart du Wolvendael (Cf. action 2). Orienter les citoyens vers des entreprises d'économie sociale...

Développer à terme un guichet éco-construction (à l'exemple du guichet énergie – Cf. action 50)

en collaboration notamment avec le service communal du logement.

**Logement durable
pour tous**

**E. Faire d'Uccle une
Commune
exemplaire en
matière d'éco-
construction**

F. Ancrer toutes les
populations dans la
commune

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif E4. Augmenter la performance énergétique des logements (publics et privés) des personnes à bas et moyens revenus

30. Susciter l'implantation d'une Entité Locale développée par le FRCE (Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie)

Envisager un « crédit-pont » lié à la rénovation « énergie » des logements des locataires à bas revenus

31. Communiquer sur le prêt vert social (0%) et le crédit social accompagné

Distribuer massivement les dépliant sur les financements alternatifs.

32. Augmenter la performance énergétique des logements gérés par l'AI SU

Permettre à l'AI SU de contracter des emprunts à intérêts réduits (Crédal, Hefboom...), par exemple en se portant garant.
Associer à l'AI SU une société de rénovation à finalité sociale (Rénov'assistance...)

Le cadre légistique des AIS dépendant de la Région, c'est auprès de celle-ci que devront être relayées les propositions émises ci-avant dont la mise en œuvre ne dépend pas uniquement du niveau local.

33. Encourager les audits énergétiques dans les logements des personnes à bas revenus

(cf. action 50). Confère expérience CPAS

34. Susciter un échange d'expérience entre la Commune, la SUL, COBRALO et le CPAS sur l'URÉ et les énergies renouvelables

Logement durable pour tous

E. Faire d'Uccle une
Commune exemplaire en
matière d'éco-
construction

F. Ancrer toutes les populations dans la commune

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif F1. Augmenter le nombre de logements sociaux et moyens

35. Permettre la mise en œuvre d'une coordination logement

Assurer par l'Echevinat du Logement, récemment créé, une coordination des différents acteurs publics et privés du logement, afin de favoriser de manière proactive la réalisation de logements moyens et sociaux (ou assimilés).

36. Doubler d'ici 2020 le nombre de logements gérés par l'AIJU

Mettre en place des moyens de stimuler les propriétaires à donner leur bien en gestion à l'AIJU, par exemple courrier aux propriétaires âgés

37. Mener une politique active de lutte contre les logements vides

Mettre en œuvre une méthodologie de revitalisation active et volontariste des immeubles de logements entièrement ou partiellement vides. Veiller à la bonne application du règlement taxe sur les immeubles inoccupés ou partiellement inoccupés (notamment les étages vides au-dessus des commerces).

38. Prévoir dans les grands projets urbanistiques un pourcentage de logements conventionnés

Logement moyen = logement de type SDRB.

Objectif F2. Favoriser la mixité sociale et la convivialité

39. Créer des logements diversifiés et modulables

Diversifier la taille des logements afin de créer une mixité de familles: grandes familles, personnes seules ... Créer des logements modulables afin de prévoir la variation de la taille des familles dans le temps.

Susciter la création de logements spécifiques comme par exemple des logements de transit, un plus grand nombre de logements adaptés aux PMR, des logements communautaires,...

40. Créer des espaces communs dans les immeubles publics de logement

Permettre aux habitants d'avoir un lieu où se réunir, ...

**Logement durable
pour tous**

E. Faire d'Uccle une
Commune exemplaire en
matière d'éco-
construction

**F. Ancrer toutes les
populations dans la
commune**

**Exemples d'actions
citoyennes**

Objectif F3. Créer une mixité fonctionnelle dans les constructions neuves

41. Veiller à l'existence d'équipements de proximité

Tenir compte de cette nécessité dans les clauses à insérer dans les PPAS, les permis de lotir, les permis d'urbanisme lorsqu'il s'agit de grands projets situés dans les quartiers peu ou non desservis en équipements de proximité

42. Mener une réflexion sur l'encouragement des commerces de proximité

Par exemples : réduire les centimes additionnels communaux sur le précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques pendant 5 ans pour les sociétés ou indépendants qui créent des commerces de proximité (boulangier, épicier...)

Exemples d'actions citoyennes

Mettre en place un groupe de réflexion sur le tiers investisseur

Elaborer des Recommandations à la Commune et à la Région pour la mise en place d'un système tiers investisseur pour l'isolation et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable dans des logements

Créer un groupe citoyen de réflexion sur les formes de solidarité, d'échanges d'expérience, d'achats groupés... en matière d'éco-construction

Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre

3 enjeux – 6 objectifs – 23 actions

G. Réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020

H. Susciter les réflexes de consommation durable

I. Encourager les déplacements doux

Exemples d'actions citoyennes

Réduction des
dépenses
énergétiques et de
l'effet de serre

G. Réduire de 30%
les émissions de CO2
d'ici 2020

H. Susciter les
réflexes de
consommation
durable

I. Encourager les
déplacements doux

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif G1. Respecter les engagements de la Commune en matière de diminution des rejets de CO2

43. Mettre en œuvre les actions du Bilan carbone

Voir le plan d'actions du Bilan Carbone en annexe

Objectif H1. Encourager les comportements éco- et socio-responsables

44. Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie

Insérer l'action notamment dans le cadre du guichet énergie (Cf. action 50)

45. Mener, avec l'aide du CPAS, une réflexion sur la consommation des personnes précarisées en vu d'une campagne de sensibilisation

46. Organiser des soirées débats pour sensibiliser à la surconsommation et faire connaître l'énergie grise

Inviter des asbl spécialisées dans les notions d'énergie grise et de facteur 4 (exemple : EF4,...) pour lancer la réflexion sur notre mode de consommation. Travailler en lien avec l'ACQU et d'autres acteurs pour répercuter les conférences et établir des liens dans les comités de quartier.

47. Susciter auprès des commerçants une réflexion sur le gaspillage dans les commerces

Inviter également les habitants, les entreprises,... pour élargir la réflexion sur la publicité

48. Réfléchir à l'application des 5R dans la gestion de l'administration

« Refuser » : par exemple, les peintures polluantes

« Réduire » : par exemple, l'utilisation de papier de 40% - *Bilan Carbone 5.2.*

« Réutiliser » : par exemple, créer un site intra-communal de redistribution du matériel communal

« Réformer » : par exemple, augmenter la capacité des ordinateurs au lieu de les remplacer

« Recycler » : par exemple, l'ensemble des papiers/cartons utilisés dans l'administration

49. Généraliser l'utilisation d'une vaisselle réutilisable au sein de la Commune

Mettre en place une organisation permettant d'utiliser, dans tous les services et pour toutes occasions, une vaisselle réutilisable. Mettre en place un système de caution lors de manifestations publiques organisées par la Commune (foire de Saint-Job, marché de Noël...)

Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre

G. Réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020

H. Susciter les réflexes de consommation durable

I. Encourager les déplacements doux

Exemples d'actions citoyennes

Objectif H2. Utiliser rationnellement l'énergie et privilégier les énergies renouvelables

50. Créer un Guichet énergie

Bilan Carbone 2.1 et 3.1

Garantir la visibilité de l'action du Guichet énergie, communiquer largement sur celui-ci (Cf. action 50) ;

Répondre aux questions des citoyens en matière d'URE, d'énergies renouvelables, de primes et d'aides existantes adaptées, de formation possible ;

Mettre en place un réseau autogéré d'Animateurs énergie formés par Bruxelles Environnement ;

Faire connaître le prêt vert social et le crédit social accompagné (exemple : FRCE) (Cf. action 31) ;

Rechercher une solution pour envisager un « crédit-pont » lié à la rénovation « énergie » (Cf. action 30) ;

Apporter un support aux partenaires sociaux (SUL, Cobralo, AISU, Régie foncière) dans la rénovation de leur patrimoine (Cf. actions 32 et 34) ;

Rechercher des aides gouvernementales pour mener à bien le suivi lié à l'augmentation du nombre d'actions (Cf. action 9) ;

Encourager les audits énergétiques en particulier dans les logements de personnes à bas revenus (Cf. action 33).

51. Poursuivre et étendre à d'autres écoles le projet pédagogique : « l'énergie, l'école et moi »

Bilan Carbone 2.1.

Sensibiliser les commerces à éviter les consommations énergétiques inutiles

52. Eviter les portes ouvertes,...

Objectif H3. Sensibiliser au Slow Food

53. Poursuivre, augmenter et diffuser l'effort consenti dans les cantines communales

Communiquer sur cet effort pour encourager les entreprises privées à participer à la formation « Cantine Durable »

Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre

G. Réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020

H. Susciter les réflexes de consommation durable

I. Encourager les déplacements doux

Exemples d'actions citoyennes

Objectif H4. Valoriser les nouveaux secteurs de l'économie –GAS, SEL, ressourceries, valoristes...

54. Faire connaître les nouvelles formes d'économie

Communiquer sur les circuits de consommation locaux et solidaires (Systèmes d'Echanges Locaux / Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne / Foires aux savoir faire / Ressourceries / Créatifs culturels / Slow Food/ Formation de valoriste ...). Encourager leurs développements.

55. Systématiser l'invitation de producteurs, d'artisans et de « valoristes » locaux lors de manifestations publiques

56. Encourager l'appel à des entreprises d'économie sociale dans les marchés publics communaux

57. Veiller à intégrer la Commune dans le projet de ressourcerie régionale à Forest

Bilan Carbone FM.6.

Suivre le projet régional d'Ecopôle, soit : « une filière de réhabilitation de certains objets encombrants », initié dans le cadre du Plan déchets 2009-2014. Tenir les citoyens informés de l'avancement du projet et communiquer largement lors de l'ouverture de la ressourcerie (prévue en juin 2009). Communiquer sur le rôle de ce dernier ainsi que sur la manière pour les citoyens de participer à l'Ecopôle.

58. Initier une réflexion sur la mise en place d'une formation de valoriste

Bilan Carbone FM.8.

Note : Le/la valoriste est un professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation. Son métier s'inscrit dans la dynamique du développement durable. Il a des compétences techniques, théoriques, relationnelles. Il est par définition polyvalent. www.valoriste.be

Réfléchir avec Bruxelles Formation ou autre école uccloise sur la création d'une formation de ce type. S'inspirer de la formation existante à Tubize.

59. Susciter une opération pilote de location de matériel pour et par un groupe d'habitants

Bilan Carbone FM.2.

L'objectif est de mettre en place un réseau de pôle de location sur l'ensemble du territoire

Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre

G. Réduire de X% les émissions de CO2 d'ici 2020

H. Susciter les réflexes de consommation durable

I. Encourager les déplacements doux

Exemples d'actions citoyennes

Objectif I1. Impliquer les citoyens dans l'accompagnement du PCM et la promotion d'une mobilité douce

60. Créer un comité d'accompagnement du PCM

Intégrer des citoyens dans ce comité

61. Veiller à la cohérence de la mise en œuvre du PCM et des résultats du Bilan Carbone

62. Poursuivre la politique de placement des parkings à vélos

Développer et densifier le stationnement vélo pour couvrir l'ensemble du territoire en tenant compte en priorité des commerces, des écoles, des pôles culturels et sportifs. Demander aux citoyens de proposer des emplacements. Editer un plan mentionnant les emplacements gratuits et couverts.

63. Favoriser la cohabitation des différents modes de déplacements

L'espace public ne peut être aménagé en fonction du seul besoin des automobilistes. Cet aménagement doit également favoriser les déplacements à pied et à vélo.

64. Relayer l'information sur la campagne « j'achète à vélo »

Réaliser un affichage de la campagne avec les comités d'habitants, les commerçants, les écoles, les logements sociaux... Créer un lien vers la campagne sur le site internet de la Commune.

65. Encourager les déplacements piétons

Indiquer quelques promenades sur la carte des ressources durables de la commune (Cf. action 6). Proposer la distribution des itinéraires ucclais de promenade-découverte, notamment lors d'évènements comme les 10km d'Uccle ou le parcours d'artistes.

**Réduction des
dépenses
énergétiques et de
l'effet de serre**

Exemples d'actions citoyennes

Installer des ventilations double flux dans les logements passifs

Se renseigner sur la pertinence des pompes à chaleur sur le territoire ucclais

Créer des antennes VAP (Voiture à partager)

Recenser les produits bas-carbone

Bilan Carbone FM.4.

Créer une plate-forme de réflexion citoyenne indépendante menant une réflexion sur les choix de consommation respectueux de l'environnement. Créer un listing de produits quotidien pouvant être communiqué au grand public. Faire intervenir des experts en consommation (réseau éco-conso, CRIOC,...) pour enrichir le débat

Acheter une énergie verte

Bilan Carbone 1.8.

S'inscrire auprès de Power4You (CRIOC)

Susciter auprès de la Commune la fermeture ponctuelle de certaines rues

Valoriser les jeux d'enfants, la convivialité, les repas de quartier...

Protection et amélioration du patrimoine naturel

4 enjeux – 7 objectifs – 27 actions

- J. Confirmer l'engagement de la Commune dans la protection et l'amélioration du patrimoine vert et bleu**
- K. Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation**
- L. Améliorer la gestion de l'eau**
- M. Préserver un lien homme-nature**

Exemples d'actions citoyennes

**Protection et
amélioration du
patrimoine naturel**

**J. Confirmer
l'engagement de la
Commune dans la
protection et
l'amélioration du
patrimoine vert et
bleu**

K. Renforcer le maillage
vert pour réduire
l'incidence de
l'urbanisation

L. Améliorer
la gestion de l'eau

M. Préserver un lien
homme-nature

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif J1. Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

66. Signer la « Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau »

Déclaration issue du Quatrième Forum Mondial de l'Eau, Mexico, 21 mars 2006

67. Etudier l'élaboration d'un schéma directeur « Nature »

Préciser le maillage vert et bleu de la commune, en y intégrant les squares, les jardins..., mais aussi les barrières et déserts écologiques, les types de gestion..., le réseau d'égouttage, les zones inondables, le réseau hydrographique..., afin de pouvoir mettre en place, sur base d'un document concret et précis, une politique globale du patrimoine naturel. Etre notamment attentif à la préservation et la création de couloirs de dispersion, à la protection de lieux à haute valeur biologique, à l'équilibre entre l'urbanisation et le maintien de la qualité paysagère, de surfaces perméables, aux constructions en zones humides, en zones inondables ...

Intégrer la protection de la qualité paysagère: vues à partir et sur un site, un bâtiment.... Travailler avec les riverains qui ont des connaissances dans ce domaine ou qui connaissent bien le territoire.

68. Renforcer les clauses de conservation et de valorisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'architecture

(Cf. action 16)

69. Accompagner de manière durable le développement futur de la zone Nord du chemin de fer Mønsberg

Créer un lieu exemplaire de durabilité. Implanter le zoning de manière à ne pas réduire la dispersion des espèces. Assurer une mixité fonctionnelle du site, assurer l'accès régulier des transports en commun...

70. Proposer une charte « Qualité nature » aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir

Formaliser certaines conditions déjà indiquées dans les permis. Il s'agit de privilégier une flore vivace et sauvage, les arbres capteurs de CO2, la verdurisation des façades, des terrasses..., la gestion différenciée, les clôtures ouvertes au niveau du sol, la pose de nichoirs, les haies diversifiées, la création de mares etc. (Compléter cette charte avec les propositions de l'action 38)

Objectif J2. Gérer le patrimoine naturel de manière coordonnée

71. Elaborer un cadre pour la coordination de l'ensemble des entités ayant un lien avec le patrimoine vert et bleu

Coordination verte : systématiser, sur le modèle de la coordination mise en place pour les plans de gestion des espaces verts communaux, des réunions de coordination entre les différents services en charge de la gestion des espaces verts (associer l'IBGE et les sociétés sous-traitantes). Y intégrer, quand nécessaire, le personnel chargé de mettre en œuvre ces plans de gestion (Cf. action 72)

Coordination eau : élargir l'action de la coordination existante (services communaux et Vivaqua). Y adjoindre quand nécessaire tous les acteurs : l'IBDE, l'IBGE, le service eau de la Vlaamse Gewest, des représentants des habitants inondés et des habitants du quartier Fond'Roy, des experts. Traiter notamment des questions de pollution croissante des eaux de captage de la Forêt de Soignes, de la problématique liée à l'absence d'égouts dans certains quartiers, des égouts séparatifs, de la situation des égouts séparatifs avenue de la Chênaie, de la problématique générales des inondations, de la connexion des ruisseaux à l'égout, de l'opportunité des bassins d'orage prévus dans le Plan Pluie...

Etablir, quand nécessaire, des ponts entre la Coordination verte et la Coordination eau

Protection et amélioration du patrimoine naturel

J. Confirmer
l'engagement de la
Commune dans la
protection et
l'amélioration du
patrimoine vert et bleu

K. Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation

L. Améliorer
la gestion de l'eau

M. Préserver un lien
homme-nature

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif K1. Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert

72. Gérer progressivement les espaces verts communaux de manière écologique

Remplacer les méthodes de gestion curatives des espaces verts (utilisation d'engrais, de pesticides, taille sévère...) par des méthodes préventives (choix de plantes adaptées au milieu, introduction de prédateurs d'insectes nuisibles...).

Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion du cimetière du Verrewinkel et finaliser le plan de gestion du cimetière du Dieweg. Généraliser les plans de gestion écologique et différenciée pour les grands espaces. Mettre en œuvre des lignes de conduite pour les plus petits espaces comme les squares. Former le personnel et lui donner une dénomination valorisante comme "éco-cantonnier".

Continuer à insérer et faire appliquer les clauses de gestion écologique des espaces verts dans les cahiers des charges des sous-traitants. Contrôler la bonne application des clauses des cahiers des charges (Cf. action 17)

A terme, intégrer l'élaboration et le suivi des plans de gestion dans le Service Vert.

Identifier des actions adaptées pour stopper la propagation de plantes invasives.

Communiquer sur l'évolution des méthodes de gestion qui pourront être mal interprétées par les ucclois.

73. Choisir des plantes locales, vivaces et peu gourmandes en eau pour le décor floral communal

Fleurir progressivement Uccle de manière écologique. Elaborer des plans de plantations différenciées en fonction de l'utilisation des parterres, de la pleine terre ou non, de la proximité des voies de circulation...

74. Valoriser les critères écologiques dans le concours « Uccle en fleurs »

Continuer la réflexion du Service Environnement sur l'évolution du concours : insister sur les plantes vivaces, créer une sous-catégorie « permaculture »... Remettre aux lauréats des lots en lien avec la gestion durable des jardins

75. Editer un dépliant sur la qualité artistique des jardins écologiques et proposer des promenades

Montrer l'importance écologique et esthétique des herbes folles, des mares ... Organiser des promenades avec les associations de protection de la nature (par exemple Natagora) dans des espaces gérés de manière écologique

76. Favoriser des emplacements pour les plantations de façade

Prévoir, lors de réaménagement de trottoirs, des emplacements pour les plantations de façade. Proposer un plan de zonage des voiries pouvant accueillir ce type d'emplacement et intégrer les données dans le schéma directeur « Nature » (Cf. action 67)

77. Initier à la culture vivrière partout où c'est possible : terrasses, balcons, murs...

Assurer cette initiation dans le cadre des formations (Cf. action 91). Parallèlement, offrir la possibilité de cultiver de nouveaux potagers dans les projets de création de logements (via l'asbl « le début des haricots », par exemple)

78. Mener une action de réhabilitation des jardinets de façade

Faire respecter les règles concernant les jardinets transformés en parkings. Les planter à nouveau, en pleine terre (Cf. action 17)

79. Étudier la possibilité d'agrandir le parc Doyen Cogels et le confirmer comme parc public

Envisager de le relier, au moins partiellement, au jardin de la cure voisine et au terrain qui longe la cure, celui-ci permettant un second accès. Il est important de réfléchir à la faisabilité d'un espace vert accessible au public dans cette partie densément bâtie de la commune.

Protection et amélioration du patrimoine naturel

J. Confirmer
l'engagement de la
Commune dans la
protection et
l'amélioration du
patrimoine vert et bleu

K. Renforcer le maillage
vert pour réduire
l'incidence de
l'urbanisation

L. Améliorer la gestion de l'eau

M. Préserver un lien
homme-nature

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif L1. Diminuer la consommation d'eau potable

80. Généraliser l'arrosage des plantations communales avec de l'eau de pluie

Installer des citernes d'eau de pluie au Service Vert, ensuite dans d'autres bâtiments communaux, qui pourraient approvisionner le Service Vert.

81. Concrétiser le projet de lavage à sec des véhicules de l'administration

Projet à l'étude avec une entreprise d'économie sociale.

Parallèlement, réfléchir aux possibilités d'utilisation de toilettes sèches lors des manifestations publiques

82. Relayer auprès des ucclois les outils disponibles en matière de sensibilisation aux économies d'eau

Proposer des liens appropriés sur le site internet. Distribuer des dépliants de sensibilisation, notamment lors de manifestations publiques. Faire connaître des actions simples de préservation de la ressource en eau (bac de récupération, pommeau de douche économe...)

Permettre un calcul de l'empreinte aquatique sur le site communal. Y donner également des éléments concernant l'eau virtuelle. Parallèlement, mettre dans quelques bâtiments communaux fréquentés des ordinateurs donnant accès à des informations sur le développement durable et permettant de calculer les empreintes écologique et aquatique.

83. Créer une réflexion autour de l'utilisation d'eau dans les centres sportifs

Trouver des solutions à l'utilisation excessive d'eau potable dans les centres sportifs (arrosage des pelouses, WC, douches...). Etudier les possibilités de récupération d'eau de pluie, d'épuration des eaux rejetées...

Objectif L2. Prévenir les inondations

84. Aménager de manière spécifique les espaces publics des zones inondables

Créer, progressivement, des fossés et des noues. Utiliser des revêtements de voiries semi-perméables

Objectif L3. Réduire les pollutions

85. Sortir les eaux propres du réseau d'égouttage

Poursuivre les travaux qui tendent à sortir les eaux propres du réseau d'égouttage, entre autres : créer un pertuis spécifique pour le Geleytsbeek (entre la Vieille rue du Moulin et la partie du ruisseau déjà à ciel ouvert) et l'Ukkelbeek. Relier les eaux du Wolvendael et du Parc Raspail au pertuis de l'Ukkelbeek. Conforter le maillage bleu mis en œuvre par l'IBGE en remettant le Geleytsbeek à ciel ouvert là où c'est possible.

86. Imposer la dépollution des rejets d'eaux usées dans la nature

Densifier les contrôles, notamment dans le quartier Fond'Roy. Parallèlement, égoutter le dépôt communal de la chaussée de Saint-Job dont les eaux usées sont rejetées dans le Geleytsbeek

87. Réaliser un dépliant sur le lien pollution des eaux de captage en Forêt de Soignes / pesticides et engrais

En collaboration avec l'IBGE et Vivaqua

88. Encourager l'assainissement des sols pollués des sites et anciens sites industriels et des stations services

**Protection et
amélioration du
patrimoine naturel**

Objectif M1. Associer tous les acteurs uclois à la valorisation de leur patrimoine naturel

89. Encourager un projet pédagogique de type « mon école adopte un espace vert »

Prendre les espaces verts et leur diversité comme thème annuel scolaire dans les écoles communales. Contrats d'adoption avec les propriétaires

90. Créer une nouvelle activité du parascolaire autour d'un potager

Permettre à des enfants d'aider et de se familiariser à la culture d'un potager. Transfert de savoir-faire aux jeunes générations

91. Former des personnes relais spécialisées en jardinage et/ou culture biologique

Former les uclois à la gestion écologique des jardins et à la culture biologique des potagers. Les « maîtres-écojardiniers » ou « maîtres-écocultivateurs » formeront à leur tour d'autres citoyens. Mettre un terrain communal à disposition pour la mise en œuvre de ces formations. Collaborer avec des institutions de formation.

92. Associer les riverains à l'aménagement et à la gestion de petits espaces verts communaux

Proposer aux riverains de réactualiser l'expérience autour du parc "Le Chat", comme expérience pilote. En améliorer les conditions du côté des riverains et de la commune. Initier l'expérience par des réunions participatives au niveau de la responsabilité, de l'encadrement, des lignes de conduite de gestion écologique etc.

Exemples d'actions citoyennes

Créer des relais citoyens pour l'évaluation de l'évolution environnementale

Initier des observatoires par les citoyens, entourés et formés dans un premier temps par des experts. Par exemple, dénombrement des espèces végétales et animales du territoire, recensement des indices biocides évaluant la qualité de l'eau...

Susciter également auprès des habitants et des associations leur participation au monitoring des Zones Spéciales de Conservation (Natura 2000)

Planter les berges du Geleytsbeek

Ensemencer les gabions le long du Geleytsbeek chaussée de Saint-Job (herbes sauvages) dans un but de réappropriation de l'espace par les riverains

Créer un "Comité liaisons et habitats" parmi les citoyens

Rassembler quelques habitants autour de la thématique des liaisons, moyens de dispersion de la faune et de la flore, habitats de la faune ... Les orienter vers une sensibilisation des autres citoyens.

Organiser une bourse de plantes locales

Organiser cette bourse tous les deux ans. Faire des plantes la monnaie d'échange. Orienter la bourse sur la valeur alimentaire de certaines plantes, leurs effets biocides, leurs impacts sur la santé....

J. Confirmer
l'engagement de la
Commune dans la
protection et
l'amélioration du
patrimoine vert et bleu

K. Renforcer le maillage
vert pour réduire
l'incidence de
l'urbanisation

L. Améliorer
la gestion de l'eau

**M. Préserver un lien
homme-nature**

**Exemples d'actions
citoyennes**

Coopération locale et internationale

3 enjeux – 3 objectifs – 11 actions

N. Ouvrir la commune à la coopération locale et internationale

O. Unir les ucclois autour d'un projet de jumelage international

P. Favoriser le développement du commerce équitable

Exemples d'actions citoyennes

**Coopération locale
et internationale**

**N. Ouvrir la
commune à la
coopération locale
et internationale**

**O. Unir les ucclois
autour d'un projet de
jumelage
international**

P. Favoriser le
développement du
commerce équitable

Exemples d'actions
citoyennes

Objectif N1. Créer un cadre à la coopération locale et internationale

93. Assurer la cohérence des actions de solidarité Nord/Sud

Veiller à la cohérence des actions de coopération internationales uccloises et assurer une visibilité aux différentes actions.

94. Faire connaître les évènements spécifiques à la coopération locale et internationale

(Cf. action 5). Entre autres : faire connaître l'entité territoriale jumelle, inaugurer le jumelage...

Objectif O1. Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

95. Identifier une entité du Sud avec laquelle un jumelage pourrait être conclu

L'idée de jumelage entre Uccle et une entité territoriale du sud induit un projet plus global qu'un simple partage d'expériences entre administrations. L'objectif du jumelage est en effet d'assurer une transversalité des actions, de démultiplier les points d'échanges et de rencontres et de développer des partenariats à plusieurs niveaux: entre équipements sportifs, culturels, entre commerçants, habitants, écoles, ONG... Cette démarche permet d'autre part d'accentuer l'efficacité et la visibilité des actions.

96. Initier un partage d'expériences entre administrations et structures similaires des deux entités jumelles

97. Etablir une charte de solidarité mutuelle entre les deux entités jumelles de coopération

Charte à signer entre les différents partenaires des deux entités territoriales. La charte sera donc évolutive, en fonction de l'adhésion de nouveaux partenaires de part et d'autre, de nouveaux projets...

Coopération locale et internationale

N. Ouvrir la commune à la coopération locale et internationale

O. Unir les ucclais autour d'un projet de jumelage international

P. Favoriser le développement du commerce équitable

Exemples d'actions citoyennes

Objectif P1. Initier la campagne « Commune Du Commerce Equitable » et en obtenir le titre

98. Adopter une résolution en faveur du commerce équitable

Affirmer la volonté politique de développer le commerce équitable

99. Faire un premier pas vers la labellisation CDCE en créant un Comité de pilotage diversifié

Le Comité de pilotage est indispensable à l'obtention du label. Inclure dans ce comité de pilotage des fonctionnaires communaux (Solidarité Nord / Sud), des conseillers communaux, des représentants du Conseil consultatif "Solidarités", des habitants, des militants, des représentants de divers acteurs locaux impliqués (entreprises, écoles, commerces...), d'ONG...

100. Inclure le commerce équitable dans les achats de la Commune

Inclure au moins l'achat de boissons (café, thé, jus...). Réfléchir à l'achat d'autres produits équitables (sucre, chocolat, vêtement, tissus...)
(Cf. action 16)

101. Susciter le commerce équitable comme enjeu pédagogique dans les écoles

Susciter par exemple la participation à des campagnes des Magasins du monde, comme "À l'école des p'tits déj' du monde", ou l'introduction d'un "Jeune magasin du monde" dans les écoles...

102. Communiquer largement et régulièrement sur la campagne CDCE

Distribuer dans les lieux publics, entreprises, écoles... un dépliant existant (ou élaborer un dépliant de sensibilisation au commerce équitable). Communiquer via un article dans le Wolvendael (Cf. action 3), au fur et à mesure de l'avancement de la labellisation. Inclure les commerces et HORECA équitables, les ONG liées au commerce équitable ... sur la carte « ressources

103. Inciter les fonctionnaires communaux à poursuivre et étendre leur action de « panier bio »

Exemples d'actions citoyennes

Créer des GAC, SEL...

Bilan Carbone FM.1.

S'impliquer dans le jumelage communal en montant des projets avec des citoyens du sud

Favoriser les échanges interculturels entre ucclais, notamment lors d'évènements festifs

Apprendre à connaître d'autres cultures. Exemple d'évènement : table du monde

Glossaire

5R. 5R pour « Refuser, Réduire, Réutiliser, Réformer et Recycler » : principe d'éco-conception d'un produit tout au long de son cycle de vie, de sa conception jusqu'à son recyclage. Refuser les matériaux polluants pour l'environnement. Réduire les déchets à la source. Réutiliser les produits en fin de vie. Réformer les produits en fin de vie. Recycler les matières premières

AISU. Agence immobilière sociale d'Uccle.

CDCE. CDCE pour « Commune du commerce équitable ». Le titre "Commune du commerce équitable", décerné par Max Havelaar, récompense les communes qui participent à la campagne et soutiennent activement le commerce équitable en encourageant la consommation des produits labellisés. Six critères (cfr. actions, 110, 111, 113, 114 et 115) doivent être remplis avec l'aide de tous les acteurs locaux: administration, établissements horeca, commerces, entreprises, écoles, associations, etc.

Cobralo. Coopérative brabançonne du logement

Basse énergie. Construction basse énergie : construction peu consommatrice d'énergie non renouvelable par son orientation, son degré d'isolation, son étanchéité à l'air, sa ventilation, son recours aux énergies renouvelables...Une construction est considérée basse énergie quand sa performance n'est pas supérieure à 60kwh de chauffage/m²/an.

Passif. Construction passive : construction dans laquelle l'isolation est poussée à un tel niveau qu'un système de chauffage conventionnel devient pratiquement voire totalement superflu. Les déperditions thermiques sont limitées au maximum ; l'étanchéité à l'air est maximale ; la ventilation est assurée par un système mécanique double flux avec récupération de la chaleur. Grâce à un dimensionnement et à une orientation optimale des fenêtres, le bâtiment bénéficie d'un apport de chaleur extérieure par le biais du rayonnement solaire. D'autre part, l'apport de chaleur intérieur diffusé par les équipements et les occupants permet de répondre efficacement à la demande résiduelle de chaleur. Une construction est considérée comme passive quand sa performance n'est pas supérieure à 15kwh de chauffage/m²/an.

Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau. Cfr. ci-joint

Energie grise. Somme des énergies dépensées pour la conception d'un produit ou d'un service, l'extraction et le transport des matières premières, leur transformation, la fabrication du produit ou du service, sa commercialisation, son entretien, les réparations, les démontages, le recyclage et le traitement des déchets. L'énergie grise ne tient pas compte de l'énergie nécessaire à l'usage.

Facteur 4. Objectif ou engagement qui consiste à multiplier par 4 l'efficacité des modes de production, c'est-à-dire produire autant de richesse en utilisant quatre fois moins de matières premières et d'énergie.

FRCE. Le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie est octroyé par l'Etat Fédéral à la Société Fédérale d'Investissement. Ce fond a pour objectif « l'étude et la réalisation de projets en intervenant dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations occupées par des personnes privées et faisant office de résidence principale. » Il fonctionne via la création d'entité locale (une pour minimum 50.000 habitants).

GAS. GAS pour « Groupe d'achats solidaires ». Groupes de citoyens engagés dans un partenariat avec un producteur de fruits et légumes, mais aussi de produits laitiers ou de tout autre produit. Les membres du Gas s'engagent auprès du producteur avant le début de la saison de production et lui assurent ainsi des revenus stables pour toute la saison de production. Les GAS sont autogérés.

Panier bio. Assortiment de fruits et de légumes conditionnés pour un nombre déterminé de personnes (famille), pouvant être livré régulièrement à domicile ou dans un endroit proche. Le système du panier bio repose sur l'engagement de l'agriculteur à fournir des légumes frais, biologiques et de saison et celui du client à acheter le panier pendant un temps déterminé.

Produit bas carbone. Produit dont l'ensemble du cycle de vie génère peu de CO2

Recommandations. Prescriptions architecturales, urbanistiques, environnementales ... qui font office de règlement communal dans certaines matières, sans en avoir la lourdeur administrative.

Ressourcerie. Activité économique créatrice d'emplois et porteuse de valeur ajoutée, dont la priorité est la valorisation maximale de produits en fin de vie, notamment via la réutilisation (récupération, réparation et revente).

SEL. SEL pour « Système d'échanges locaux ». Associations implantées localement qui permettent à leurs membres de procéder à des échanges de biens, de services et de savoirs sans avoir recours à la monnaie traditionnelle.

Slow food. Par opposition à « fast food », alimentation issue de l'agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, de la santé et des conditions de travail des cultivateurs. Alimentation basée sur des produits locaux rémunérés à leur juste valeur. Alimentation de qualité visant à éduquer au goût et à ses diversités.

SUL : Société ucquoise du logement.

Valoriste. Le/la Valoriste est un professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation des déchets.

VAP. VAP pour « Voiture à partager ». Système de covoiturage sur de courtes distances, sous forme d'autostop encadré. Le piéton se place sur le bord de la route et fait signe aux automobilistes en montrant sa carte VAP et en indiquant sa direction à l'aide d'un carton. L'automobiliste place une carte VAP sur le pare brise de son véhicule et prend le piéton s'il va dans la même direction.

Plan d'actions du BILAN CARBONE

Périmètres d'étude	Sources d'émissions	Nbre d'actions
Patrimoine et services communaux	- 1) Energie	8
	- 2) Déplacements de personnes	5
	- 3) Transport de marchandises	2
	- 4) Immobilisation	4
	- 5) Achats	3
	- 6) Gestion des déchets	3
Territoire d'Uccle	- 1) Déplacements de personnes	8
	- 2) Résidentiel	5
	- 3) Tertiaire	2
	- 4) Transport de marchandise	2
	- Consommation de biens	8
	Total	50

Liste des actions Bilan Carbone en annexe

Rapport Bilan Carbone complet (dont fiches actions plus détaillées) disponible sur demande : developpementdurable@uccle.be ou sur www.uccle.be